

Accessibilité à la cité : la feuille de route gouvernementale doit être rapidement mise en œuvre

Synthèse réalisée par Laurent Perazzo, Adjoint de Direction Secteur Social et Médico-Social

Même si beaucoup de chemin a été parcouru, des retards subsistent dans les réponses collectives à l'inadaptation de l'environnement. Des actions rapides sont attendues. La conférence a témoigné de l'importance du rôle et des missions du secteur Privé Non Lucratif pour la citoyenneté des personnes en situation de handicap.



LES INTERVENANTS

De gauche à droite :

Odile Maurin, représentante départementale de l'Association des Paralysés de France (APF) en Haute-Garonne.

Philippe Jourdy, directeur général de l'Association Agir.Soigner.Eduquer.Insérer (ASEI).

Jean-Louis Garcia, président de la Fédération des Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH).

Agnès Marie-Egyptienne, secrétaire générale du Comité Interministériel du Handicap.

Thierry Aumonier, animateur du Congrès.

LA CONFÉRENCE consacrée à l'accessibilité à la Cité et à la dynamique de mise en œuvre des principes fondamentaux définis par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a mis en lumière le chemin parcouru. Elle a également souligné celui restant à parcourir dans des délais courts, pour garantir l'accessibilité universelle à la cité des personnes en situation de handicap, et répondre ainsi aux attentes très fortes et légitimes des personnes. Pour cela, les actions de la feuille de route gouvernementale issue du Comité Interministériel du Handicap du 25 septembre dernier devront être rapidement mises en œuvre (cf. encadré). La loi du 11 février 2005 a prévu que toutes les nouvelles constructions destinées à accueillir du public devaient être accessibles aux personnes ayant un handicap, et a imposé l'accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public d'ici le 1er janvier 2015. Elle a également défini les moyens de la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la Cité, en introduisant de nouvelles dispositions en

faveur de l'accès des personnes aux soins, à la scolarisation en milieu ordinaire, à la formation et à l'enseignement, à l'emploi en milieu ordinaire ou protégé, aux loisirs, à la culture, à la justice et à la citoyenneté. Elle repose sur le principe de non-discrimination. Il s'agit d'organiser l'accès des personnes au droit commun, par exemple l'accès à la pratique des arts et plus largement à la culture.

Renforcer les liens entre le médico-social et les autres acteurs

Pour Odile Maurin, représentante départementale de l'APF en Haute-Garonne, au regard des retards pris, l'échéance de 2015 ne pourra pas être respectée pour la mise en accessibilité du bâti, de la voirie et des transports publics. Constat aujourd'hui partagé, et annoncé dans le rapport CGEDD-CGEFI-IGAS. Les personnes attendent de pouvoir participer à toute la vie de la Cité depuis les dispositions de la loi du 30 juin 1975, promulguée il y a maintenant plus de 38 ans... Les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) doivent être élaborés avant l'échéance de 2015. Le non-respect

des engagements pris dans le cadre des Ad'AP devra entraîner des sanctions administratives et financières.

Philippe Jourdy, directeur général de l'ASEI, a souligné l'importance de la dynamique engagée, mais aussi les difficultés rencontrées par les professionnels face à un environnement qui reste difficile d'accès, pour mettre en place des partenariats. L'ensemble des établissements de l'Association a réalisé des diagnostics d'accessibilité. Dans le champ de l'inclusion scolaire, un travail important est réalisé avec le Rectorat et l'Observatoire de la scolarité. L'ASEI gère également un ensemble d'instituts d'éducation spécialisée représentant 620 places, qui a la vision de l'usager et définit des parcours autonomes de la personne pour l'inclusion au sein du collège ou lycée, avec pour projet la création en 2019 d'une Cité de l'autonomie et de l'insertion. L'amélioration de l'accessibilité passe également par la création et le renforcement des liens entre le secteur médico-social et tous les autres acteurs concernés, selon Jean-Louis Garcia, président de la Fédération des APAJH. L'accès à l'école de tous



Chiffres présentés par Agnès Marie-Egyptienne lors de la conférence

- 23% des Etablissements Recevant du Public (ERP) des Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux (EPCI) n'ont pas réalisé leur diagnostic d'accessibilité,
- 44% des communes n'ont pas achevé tous les diagnostics de leurs ERP,
- 39% des autorités organisatrices de transport n'ont pas achevé leur schéma d'accessibilité,
- 13% des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) sont adoptés,
- 36% des PAVE ne sont pas lancés,
- 51% des PAVE sont en cours d'adoption.

a progressé, mais beaucoup reste à faire, de même que pour les étudiants en situation de handicap, alors que les universités ne sont pas encore suffisamment organisées. Agnès Marie-Egyptienne, secrétaire générale du Comité Interministériel du Handicap, a confirmé la volonté politique d'aboutir en ce domaine. Les actions prévues dans la feuille de route gouvernementale constituent une palette de mesures pour améliorer l'accessibilité de la Cité dans son ensemble, au-delà de l'année 2015. Un millier d'ambassadeurs de l'accessibilité vont être recrutés dans le cadre du service civique, et formés pour aller à la rencontre des petites communes et des commerces de proximité. Concernant l'emploi, la réforme de la formation professionnelle va comporter un volet handicap.

La conférence a rappelé que la mise en œuvre de l'accessibilité universelle était utile à tous les citoyens.

LA FEHAP MOBILISÉE

La FEHAP a informé ses adhérents de leurs obligations en tant qu'établissements recevant du public (ERP), en matière de réalisation de diagnostics accessibilité. Elle a également mené une réflexion sur les thématiques suivantes, dans le cadre des travaux de la Commission Adultes Handicapés : définition et objectifs d'un diagnostic accessibilité, mise en œuvre des différentes phases méthodologiques et opérationnelles d'un diagnostic accessibilité, qui peuvent s'assimiler à une démarche qualité, mise en œuvre d'une signalétique adaptée. La FEHAP a également informé ses adhérents concernant les possibilités d'éligibilité et de financement des travaux de mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap, dans le cadre du Plan d'aide à l'investissement de la CNSA.

LA FEUILLE DE ROUTE GOUVERNEMENTALE

Le Comité Interministériel du Handicap réuni le 25 septembre dernier a déterminé une priorité : engager une nouvelle dynamique de la politique du handicap pour une société plus inclusive et une citoyenneté effective des personnes en situation de handicap, avec la volonté de lutter contre toutes les formes de discrimination, et rendre ainsi concrète l'égalité entre tous les citoyens. Quatre priorités ont été fixées : la jeunesse ; l'emploi ; la justice pour tous à travers l'ambition de l'accessibilité ; la connaissance du handicap, le dépistage, l'accès aux soins et l'accompagnement médico-social. Pour les prochains mois, un programme a été défini :

- Engagement d'une concertation jusqu'en janvier 2014 avec l'ensemble des acteurs concernés, sous la présidence de Claire-Lise Campion, sénatrice de l'Essonne et auteure du rapport « Réussir 2015 » remis en mars 2013.
- Mise en œuvre des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour permettre aux acteurs privés et publics de s'engager sur un calendrier précis et resserré de travaux d'accessibilité.
- Adaptation des normes d'accessibilité pour mieux prendre en compte tous les handicaps, l'évolution des techniques et les contraintes des opérateurs.
- Mise en œuvre d'une structure permanente d'échange au sein de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (OBIACU).
- Recrutement de 1 000 ambassadeurs de l'accessibilité à partir de 2014 pour intervenir auprès de tous les acteurs, les commerçants comme les petites collectivités.
- Mise en œuvre d'une campagne de communication interministérielle en 2014 et en 2015.
- Elaboration d'outils adaptés de la Caisse des Dépôts et Consignations et de Bpifrance pour accompagner les acteurs publics et privés dans le financement de leurs opérations d'accessibilité.
- Mobilisation des investissements d'avenir : l'aide de l'Etat consentie dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs et mobilité durable » (450 millions d'euros) sera conditionnée à la satisfaction des règles d'accessibilité.
- L'accessibilité sera un axe stratégique de la politique immobilière de l'Etat.

Services publics et consommation :

- Elaboration d'un référentiel d'accessibilité pour les services publics.
- Mise en accessibilité des sites internet publics.
- Elaboration de chartes d'accessibilité et d'engagements avec les fédérations professionnelles volontaires.
- Création d'un nouveau label « destination pour tous » dans le domaine du tourisme.

- Accompagner les métiers de l'accessibilité :
 - Amélioration de la procédure de labellisation des centres d'éducation de chiens de guides
 - Accès des personnes sourdes aux services publics : un arrêté précisant la liste des diplômes requis pour les professionnels de la communication accessible (interprètes et codeurs) sera publié
 - Recherche et enseignement sur l'accessibilité : création d'une chaire accessibilité au CNAM
 - Promotion des métiers de l'accessibilité (appui à la diffusion du guide de l'ONISEP)
 - Elargissement de l'obligation de former aux enjeux de l'accessibilité à de nouvelles professions
- Les fédérations sportives devront intégrer un volet handicap dans leur projet fédéral.
- Enjeu du respect des droits et de la dignité des personnes handicapées incarcérées.

Citoyenneté :

- Objectif de poursuite de la mise en accessibilité des processus électoraux
- Adoption d'une communication gouvernementale accessible aux personnes en situation de handicap

Culture, média, téléphonie :

- Soutien aux producteurs pour l'accessibilité des films français (CNC) :
 - Objectif de meilleure visibilité de l'accessibilité des salles de cinéma
 - Campagne de sensibilisation à l'accessibilité des programmes télévisés
 - Contrôle de la qualité des sous-titrages (CSA)
 - Assurer l'accès au sous-titrage sur la télévision connectée
- Développer l'accès aux œuvres littéraires et l'accessibilité numérique :
 - L'extension de l'exception au droit d'auteur pour la transcription et l'adaptation des livres
 - Développement de l'offre d'ouvrages accessibles
 - Accessibilité numérique (travaux du Conseil national du numérique sur l'e-inclusion)
- Préparer le développement du relais téléphonique :
 - Mise en place d'une mission parlementaire et une concertation (parlementaires, opérateurs de téléphonie, associations)
 - Bilan annuel sur l'accessibilité des services des opérateurs de téléphonie
 - Appels d'urgence : objectif de mise en accessibilité totale du numéro 114 par un recours à une variété de support : vidéo, texte, voix, fixe, mobile...

→ Voir aussi l'entretien avec Marie-Arlette Carlotti pages XX